

UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS :

OÙ EN EST-ON EN RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES ?

MARDI 4 OCTOBRE 2016

ANGOULÊME



DÉPLOYER UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS : ENJEUX ET EXIGENCE POUR UNE CONTINUITÉ DES PARCOURS DE VIE



MARIE-SOPHIE DESAULLE

Chef de projet de la mission

Mission « Une réponse accompagnée pour tous »

Marie–Sophie DESAULLE

4 Octobre 2016

Introduction

- **Mise en œuvre du rapport de Denis Piveteau remis en juin 2014, «Zéro sans solution, le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches »**
- **Enjeu** : apporter une réponse accompagnée pour toutes les personnes handicapées
- **Une mission pilotée par Marie-Sophie Desaulle reposant sur 4 axes complémentaires :**
 - **Axe 1** : mise en place d'un dispositif d'orientation permanent (CNSA)
 - **Axe 2** : déploiement d'une réponse territorialisée accompagnée pour tous (SGMAS)
 - **Axe 3** : création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs (SG-CIH)
 - **Axe 4** : accompagnement du changement des pratiques (DGCS)

La dynamique des 3 C

- ▶ Attente vis-à-vis des acteurs:
 - Une **C**o-construction des politiques.
 - Une **C**oopération entre acteurs basée sur une interrogation de ses propres pratiques avant d'interroger celles des autres.
 - Une **C**oordination avec et autour de la personne.



D'une logique de place à une logique de réponse

- **Situation complexe** => Construction d'une réponse ad hoc mixant les dispositifs
- **Situation sans place** => Construction d'une réponse en mobilisant différents dispositifs

- Dans certains cas, nécessité de procédures dérogatoires.
 - Exemples:
 - renforcement de l'encadrement du personnel
 - Mobilisation de plusieurs structures : hôpital de jour et FAM, CASMP et orthophonie de ville, etc.

- Des réponses nouvelles à construire : hébergement de transition, plateforme de service, coordination spécialisée...



Axe 1 Mise en place d'un dispositif permanent d'orientation

- Un axe piloté par la CNSA
- Enjeux du dispositif permanent d'orientation
 - Apporter une solution à l'ensemble des personnes handicapées, et non pas seulement aux personnes en situation critique
- Art 89 (Loi santé) sur le dispositif d'orientation des personnes handicapées par les MDPH
 - Lorsqu'une orientation ne peut être satisfaite => Mise en place d'un plan d'accompagnement global (PAG)
 - Intégré au plan personnalisé de compensation du handicap (Loi 2005)
 - Elaboré "dans les situations où les réponses ne sont pas disponibles ou adaptées à la situation de la personne handicapée compte tenu de ses besoins".
 - Consiste à pouvoir proposer "des solutions complémentaires quand il y a des difficultés pour [mettre en œuvre] l'orientation qui a été choisie" en première intention



Axe1 Mise en place d'un dispositif permanent d'orientation

➤ Les 23 départements pionniers plus le Doubs

- 1^{er} vague (2015): Aisne; Alpes de Haute Provence ; Aude ; Corrèze ; Côte d'Or ; Drôme; Guyane; Haut-Rhin ; Ile-et-Vilaine ; Landes ; Loire ; Loire-Atlantique ; Morbihan ; Pas-de-Calais ; Pyrénées Orientales ; Saône-et-Loire; Sarthe ; Seine-et-Marne ; Seine-Maritime; Vendée ; Vienne ; Vosges et Yonne.





Axe 2 Déploiement d'une réponse territorialisée pour tous

- Un axe piloté par le SGMAS décomposé en 5 chantiers :
 - **Chantier 1 : Contrats partenariaux**
 - Objectif :
 - ↗ contractualisation entre ARS, conseils généraux et rectorat
 - partager les données, améliorer la planification des réponses, l'organisation des réponses aux situations en urgence, les investissements, mieux coordonner la mobilisation des ressources humaines ainsi que pour accompagner les professionnels du soin, de l'accompagnement et de la scolarisation dans l'évolution de leurs pratiques.
 - Définir les procédures de mise en œuvre du dispositif d'orientation permanent



Axe 2 Déploiement d'une réponse territorialisée pour tous

- **Chantier 2 : CPOM des établissements de santé, ainsi que des établissements et services sociaux et médico-sociaux**
 - **Objectif** : intégrer dans la contractualisation avec les structures des objectifs de mise en œuvre de réponses adaptées et de participation à la qualité du parcours de la personne en situation de handicap
 - **Actions** :
 - intégrer dans les cpom une démarche qualitative qui fait primer le projet individualisé sur le projet d'établissement
 - Accompagner l'évolution des compétences des professionnels sur la coordination des parcours, les techniques d'accompagnement grâce à la formation et à la supervision des pratiques
 - Faire évoluer la logique de place vers celle de dispositif dans le cadre de pratiques plus inclusives



Axe 2 Déploiement d'une réponse territorialisée pour tous

➤ Chantier 3 : coordination territoriale

- **Objectif** : faire évoluer l'organisation territoriale de l'offre pour assurer la coordination des acteurs, et apporter une réponse aux besoins des personnes structurée en parcours.
- **Actions** :
 - Intégrer les objectifs d'une « réponse accompagnée » dans les nouveaux dispositifs: projet régional de santé, projet territorial de santé, contrat territorial...
 - Réaliser des rencontres avec l'ensemble des acteurs sur les situations sans solution(enfants, adultes) une fois par an
 - généraliser les outils de gestion des orientations et listes d'attente (ARS- CG- MDPH -ESMS) prioritairement pour l'hébergement temporaire
- **Les dispositifs pouvant être mobilisés**: équipes relais handicap rare, coordination pour des situations complexes, équipes mobiles



Axe 2 Déploiement d'une réponse territorialisée pour tous

➤ Chantier 4 : partage et échanges d'informations

➤ Objectif :

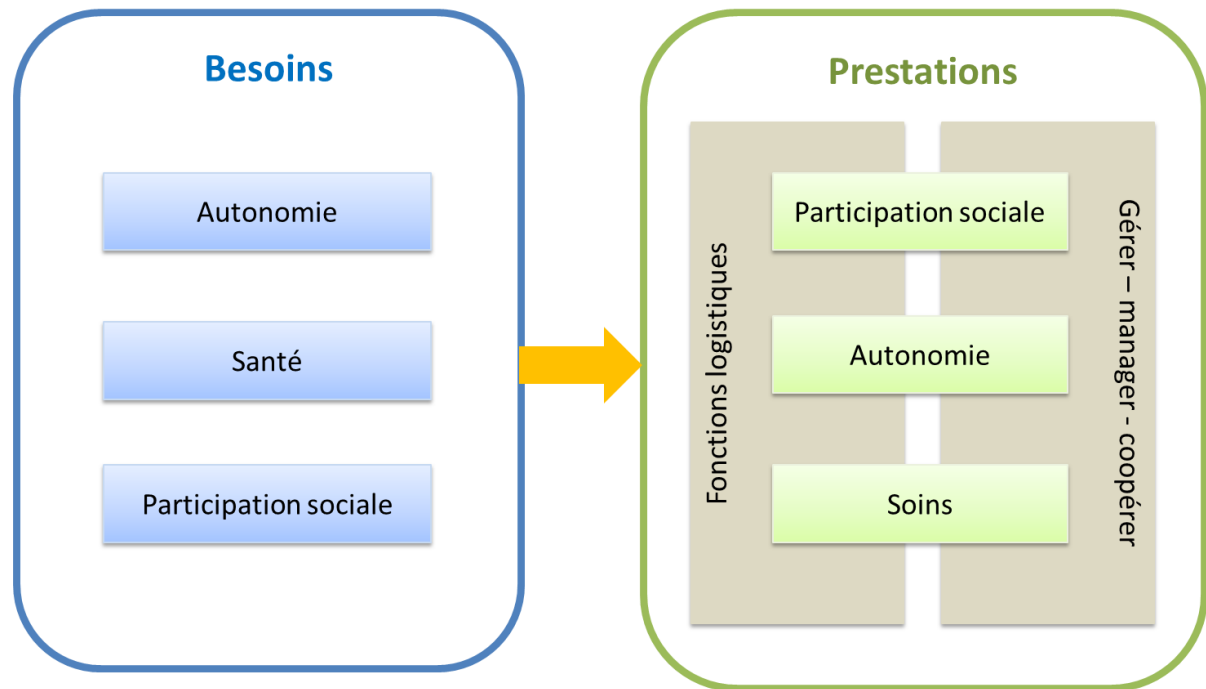
- Créer les conditions d'un partage, validé par l'utilisateur, d'informations de qualité entre professionnels, notamment dans le cadre du déploiement du DMP, ou encore des échanges entre ESMS et à l'Education Nationale via les équipes de suivi de scolarisation.
- Engager la réflexion sur le dossier de l'utilisateur
- Mettre en œuvre un répertoire des ressources



Axe 2 Déploiement d'une réponse territorialisée pour tous

- Le projet est en cohérence avec la réflexion menée autour de la réforme de la tarification

Logiques des nomenclatures Serafin-PH





Axe 2 Déploiement d'une réponse territorialisée pour tous

➤ Chantier 5 : évolution sur offre

- Objectif : agir sur l'offre afin d'accompagner son adaptation continue pour mieux répondre aux besoins)

➤ Actions :

- Favoriser la conception et le déploiement de réponses « de transition »
- Faciliter la diversification des modes d'habitat et d'accompagnement
- Améliorer la connaissance et le juste recours à l'expertise des centres ressources ou centres experts
- Assurer un suivi régulier des travaux relatifs à l'accès aux soins de premier recours
- Favoriser le recours à l'hébergement d'urgence et à l'hébergement temporaire en organisant la gestion des places au niveau d'un territoire avec l'appui d'un outil SI
- Annonce CNH d'un plan de 180 millions sur 5 ans et de créations de places en résidence accueil et pensions de famille
- Déploiement de pôles de compétence et de prestations externalisées
- Plan spécifique de 15 millions pour éviter des départs en Belgique



Axe 3 Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs

- Un axe piloté par le SGCIH
- **Chantier 1 : renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions**
 - **Actions :**
 - Prévoir le rôle des CDCA dans le déploiement du projet une réponse accompagnée pour tous
 - Renforcer le rôle des comex MDPH
 - Prévoir la participation des usagers aux conseils territoriaux
 - Organiser la consultation des CRSA, Conseil de la CNSA et CNCPPH



Axe 3 Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs

- Chantier 2 : Développer l'expertise d'usage
 - **Objectif** : définir les conditions pour développer l'intervention de personnes en situation de handicap dans les formations concernées par le handicap
 - **Actions** :
 - Analyser l'évaluation de la formation de formateurs autisme
 - Elaborer un référentiel de connaissance et de formation
 - Recenser les personnes pouvant être formées
 - Organiser la formation des formateurs
- Groupe de travail en cours actuellement...



Axe 3 Création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs

- Chantier 3 : Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements
- Actions :
 - Sur la base des recherches en cours, établir une charte d'accompagnement par les pairs et définir le référentiel de formation
 - Proposer l'offre de services aux ESMS
 - Organiser la supervision
 - Lever les éventuelles limites administratives à la rémunération des personnes



Axe 4 Accompagner au changement des pratiques

- Un axe piloté par la DGCS et composé de 5 chantiers
- **Chantier 1 : simplifier les tâches administratives des MDPH à faible valeur ajoutée pour les usagers**
 - **Objectif** : recentrer l'action des MDPH sur l'évaluation et la définition d'une réponse adaptée aux personnes handicapées et leur accompagnement, et plus particulièrement sur les situations complexes.
 - Annonce CNH sur la validité de l'AAH et sur la carte mobilité inclusion
- **Chantier 2 : Outiller les MDPH par un système d'informations permettant de suivre les orientations**
 - **Objectifs** : donner les outils aux EP pour suivre la disponibilité d'accueil en ESMS, permettre le suivi de la personne handicapée et donner des outils aux MDPH pour organiser le processus d'évaluation permanente, améliorer la programmation de l'offre
 - Annonce CNH de 8 millions sur l'appui aux MDPH et sur l'aide financière pour faire évoluer le système d'information



Axe 4 Accompagner au changement des pratiques

- **Chantier 3 : Accompagner au changement les MDPH par la négociation des CP et CPOM**
 - **Objectif** : définir des objectifs communs aux conventions pluriannuelles (signée entre la CNSA et les conseils départementaux) et aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (signée entre l'Etat et les membres du GIP MDPH)

- **Chantier 4 : améliorer la formation professionnelle**
 - **Objectif** : doter les professionnels du champ sanitaire, médico-social et éducatif d'un savoir-faire permettant d'éviter les ruptures dans les parcours des personnes handicapées
 - **Actions** : en cohérence avec le plan d'actions des EGTS
 - Elaborer un accord cadre national
 - Elaborer et promouvoir une ingénierie et une offre de formation adaptée
 - Développer des formations interprofessionnelles croisées



Axe 4 Accompagner au changement des pratiques

- **Chantier 5 : élaborer et diffuser les bonnes pratiques**
 - **Actions : élaborer des bonnes pratiques sur les thèmes suivants**
 - Accompagnement des personnes handicapées vieillissantes : recommandation publié en mars 2015
 - Elaboration de protocoles de coordination : élaboration de la lettre de cadrage en cours
 - Prévention et réponses aux comportements problèmes pour les enfants et adultes accueillis dans les établissements et services pour personnes handicapées : début 2016
 - Accompagnement du passage à la vie d'adulte des personnes mineures handicapées et prévention des situations de rupture dues aux barrières d'âge ; début 2017
 - Recours aux lieux de calme retrait et d'apaisement : début 2016
 - **Promouvoir des actions de recherche sur les bonnes pratiques**

CONCLUSION

- ▶ Le virage inclusif concerne tous les professionnels: c'est à cette condition qu'une réponse pourra être proposée à tous
- ▶ Il répond à une attente des personnes et de leur famille dès lors que celles-ci participent à l'élaboration de la réponse
- ▶ Il nécessite la mobilisation des dispositifs existants qui ont à adapter leur proposition et à innover

UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS :

OÙ EN EST-ON EN RÉGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES ?

MARDI 4 OCTOBRE 2016

ANGOULÊME

